

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08-09-2009**

Présents : Marcel ALGOUD, Francis CHEVREUX, Christophe MORINI, Pascal BRUNET, Frédéric BOLMONT, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER et Mmes Florence PESENTI, Marie-Danielle ARNAUD, Valérie EYMARD, Christine COTTIN.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 06/07/2009**

Approuvé à l'unanimité.

**ACQUISITION TERRAIN H548 MME CHABRIOL**

Lors du conseil municipal du 06/07 dernier, il avait été donné un accord tacite au Maire pour clore ce dossier et de proposer l'achat de cette parcelle au prix de 12.50 €/m<sup>2</sup>. La propriétaire a donné son accord. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acheter la parcelle cadastrée H548 d'une superficie de 327 m<sup>2</sup> propriété de Mme Denise CHABRIOL au prix de 12,50€/m<sup>2</sup> soit un montant total de 4.087,50 €, autorise le Maire à signer l'acte de vente chez Maître DIEVAL notaire à Saint Jean en Royans et précise que les frais notariés seront à l'entière charge de la commune.

**EMPRUNT POUR L'ACHAT DE TERRAINS**

Un emprunt de 104.000 € est nécessaire pour l'achat des terrains suivants, les frais de géomètre et les frais notariés :

**Terrains Maison de la Réserve** : Lors de conseil municipal du 20/04 dernier une délibération a été prise autorisant le Maire à signer les compromis relatifs aux achats des parcelles :

- ✓ H 301 propriété actuelle de la famille Bourgeon pour une somme de 53.357 €
- ✓ H 629 en partie après bornage. Ce terrain, après bornage des parcelles intéressant la commune, a été divisé de la façon suivante : parcelles H827 d'une superficie de 2425 m<sup>2</sup> et H828 d'une superficie de 751 m<sup>2</sup> destinées à être vendues à la commune et la parcelle H826 restant propriété de la famille Algoud. Dans la délibération du 20/04 le prix avait été fixé à 12,50 €/m<sup>2</sup>. Le montant de ces 2 parcelles est donc de 39.700 €.

**Terrain Mme Chabriol** pour 4.087,50 €.

Des propositions de prêt ont été demandées aux banques sur une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un prêt de 104.000 € auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes remboursable sur 30 ans à un taux fixe de 4,2415 % sous réserve que l'établissement du contrat et le déblocage des fonds interviennent au plus tard le 20/12/2009. Les échéances de remboursement du prêt seront annuelles.

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Approuvé à l'unanimité.

**ADHÉSION DE LA VILLE DE VALENCE AU SDED**

Monsieur le Président du Syndicat Département d'Énergie de la Drôme a transmis une délibération du Comité Syndical en date du 26/06/2009 concernant le point cité en objet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Ville de Valence à Énergie SDED.

**RETRAIT DU SDED DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU ROYANS**

Le Comité du Syndicat Intercommunal à Vacation Multiple du Royans a sollicité son retrait d'Énergie SDED. Dans le même temps les 12 communes membres du SIVM ont toutes délibéré en faveur de leur adhésion directe au SDED.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le retrait du SIVM du Royans et l'adhésion directe à Énergie SDED des douze communes membres, à savoir : Bouvante-Echevis-Léoncel-La Motte Fanjas-Oriol en

Royans- Rochechinard-Saint Jean en Royans-Saint Laurent en Royans- Saint Martin le Colonel-Saint Nazaire en Royans-Saint Thomas en Royans-Sainte Eulalie en Royans.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.V.**

Le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts de la Communauté des Communes du Vercors adoptés par le Conseil Communautaire par délibération du 25 juin 2009. Il rappelle que l'adoption de ces statuts doit faire l'objet de délibérations concordantes des communes membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la Communauté des Communes du Vercors sous réserve de rajout dans le chapitre Compétences de la Communauté, article 12 – Création, gestion et entretiens des équipements culturels et sportifs « Terrains de foot **et de rugby** ».

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION (FISAC) ET DU DEPARTEMENT (DOTATION CANTONALE) PROJET BÂTIMENT GELIBERT**

Il est rappelé que la municipalité avait émis le souhait de relancer une activité de bar/restaurant dans le cœur du village et précise que le scénario retenu a été de rénover le bâtiment communal situé sur les parcelles H 738 et H 769, les murs étant déjà propriété de la commune et sa situation étant centrale.

La Maire présente les plans, les estimations financières réalisées par l'architecte qui évalue le coût total de l'investissement pour la rénovation de ce local à 147.811 € HT, le montage financier envisagé et les partenaires sollicités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avant projet sommaire présenté et le montant de l'investissement estimé à 147.811 € HT et décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FISAC à hauteur de 30% du montant de l'investissement estimé et une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme au titre de la Dotation Cantonale Ligne d'Appui aux Gros Projets la plus élevée possible.

### **ÉTUDE DE FAISABILITE PROJET BÂTIMENT GELIBERT**

De façon à établir un dossier de demande de subvention à la Région dans le cadre du FISAC, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité pour monter le dossier. Une proposition d'intervention a été faite par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Drôme pour un coût total TTC de 897,00 €.

Accepté à l'unanimité.

### **TARIFS SKI NORDIQUE 2009/2010**

Lecture des tarifs proposés par le Conseil Général pour la saison 2009/2010 pour l'accès aux pistes de ski nordique se trouvant sur la commune de Saint Agnan en Vercors.

Accepté à l'unanimité.

### **TARIFS FRAIS DE SECOURS SUR PISTE 2009/2010**

L'article de la loi n° 85.30 du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne autorise les communes à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin et du ski de fond conformément aux dispositions du décret n° 87-141 du 3 mars 1987 pris pour l'application de l'article L 221-2 du code des communes .

Les tarifs proposés pour la saison d'hiver 2009/2010, sur les pistes balisées sont :

Front de neige : 45 €

Zone rapprochée : 150 €

Zone éloignée : 260 €

Zones exceptionnelles : 505 €

Ambulances Col du Rousset / Die : Samedi-Dimanche-Jours fériés 294 € et jours de semaine 196 €

Il est rappelé qu'un contrat a été passé avec le Département de la Drôme comme prestataire de service en matière de distribution de secours mais que celui-ci ne peut en aucun cas facturer ces prestations.

Accepté à l'unanimité.

## **OBLIGATION DE DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007 (décret du 11/05/2007 sur la réforme des autorisations d'urbanisme) le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, sur l'ensemble du territoire communal en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

## **OUVERTURE DE CLASSE**

Considérant la nécessité, pour l'accueil des élèves de la commune, d'ouvrir une classe supplémentaire et considérant l'avis favorable émis par la commission communale des affaires scolaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture d'une classe élémentaire dans le groupe scolaire Rose Jarrand et décide que la commune prendra en charge les dépenses liées à cette ouverture de classe.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Multiservices :**

Monsieur J.M. Gerin a fait un rendu des petits travaux que les artisans doivent refaire dans le cadre du marché attribué. Ces remarques seront transmises à l'architecte M. DAOUDI au plus tôt.

La saison s'est bien déroulée pour lui avec une nette augmentation des ventes surtout due à l'emplacement du Multiservices.

Les élus lui font noter que certains jours il manque de pain assez tôt dans la journée et que les habitants du village ont faits remonter cette remarque en Mairie. Il explique que la gestion du stock, surtout en période estivale, est difficile et que certains jours il lui reste des invendus.

### ➤ **Bornes à incendie :**

Valérie EYMARD, suite au vote de la décision modificative n°2 faisant figurer le changement d'une borne à incendie, souhaiterait que les premières bornes à incendie devant être changées soient celles qui se trouvent à proximité des établissements recevant du public. Monsieur le Maire précise qu'un programme de renouvellement sera mis en place en suivant les remarques des pompiers.

### ➤ **Demande d'exonération de la taxe d'habitation pour les gîtes et chambres d'hôte :**

Le Maire fait lecture du courrier adressé par Monsieur Hervé COUDON proposant à la commune de délibérer pour l'exonérer de la taxe d'habitation comme autorisé par l'article 1407 III du Code Général des Impôts qui stipule que dans les zones de revitalisation rurale (le cas de notre commune) la municipalité peut exonérer sur délibération, de la TH certains établissements de tourisme (gîte rural, meublés de tourisme, chambres d'hôtes).

Aucune décision n'est prise pendant ce Conseil Municipal, la demande ayant été faite par courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre le Trésorier Payeur de notre commune n'a pas eu le temps de faire un état des conséquences financières pour la commune.

### ➤ **Transfert de voirie Le Collet :**

Monsieur CANU habitant du hameau Le Collet demande à la municipalité d'étudier la possibilité de transférer en voirie communale une voie d'accès privée.

### ➤ **Chemin communal devant chez M. Vignon Roger :**

Un arrêté en date du 18/09/2008 avait été pris pour limiter la circulation de ce chemin aux riverains. M. Vignon fait remarquer que certains véhicules circulent toujours et de façon régulière. De plus le chemin communal, par sa largeur, ne permettrait pas à un véhicule de circuler. Le Maire propose de montrer à un géomètre le chemin de façon à connaître la largeur appartenant à la commune.

### ➤ **Dégâts matériels gîte :**

Le groupe UFCV qui a loué le gîte cet été a dégradé du matériel.

Faire réaliser des devis et garder les chèques de caution à hauteur des dégâts réalisés.

➤ **Représentants aux comités de pilotage CCV :**

Il est nécessaire de nommer 2 personnes pour les comités de pilotage suivants :

Projet des Grands Goulets => Florence PESENTI – Marie Danielle ARNAUD

Projet de Territoire => Marcel ALGOUD – Christophe MORINI

➤ **Camping :**

Cette année la fréquentation du camping a encore augmenté. B. ROUX, régisseur, souhaiterait que la municipalité fasse quelques travaux pour améliorer le confort des campeurs. Une réflexion sera menée pour l'été prochain.

➤ **Sortie pique nique :**

Marcel ALGOUD a organisé, en collaboration avec le PNRV, une sortie sur les hauts plateaux pour nos aînés le 16 septembre prochain. Une partie d'entre eux pourra être transportée en bus. Les autres devront y aller à pied. Cette sortie sera définitive qu'après avoir rencontré le Président du club Les Muguetts actuellement en vacances.

➤ **Projet sentiers de découvertes :**

Rencontre avec M. Bertrand JOLY chargé du Contrat de Rivière au PNRV le 21 septembre prochain.

➤ **Places handicapés au Col de Rousset :**

Des emplacements avec marquages au sol ont été réalisés par la commune. Jean François BOUVAT fait remarquer qu'il serait nécessaire de matérialiser ces emplacements par des marquages en hauteur (barrières) car l'hiver la neige recouvre le sol. Il y a également nécessité de changer les panneaux de signalétique.

➤ **Manque d'eau estival :**

Christophe MORINI explique que le manque d'eau de cet été a surtout été dû à une consommation estivale associée à une sécheresse au même moment. En effet la source de Combemale a une production de 500.000 m<sup>3</sup> /an alors que la consommation est de 140.000 m<sup>3</sup>/an néanmoins on constate un déficit récurrent en été. Le SIEAV va lancer une réflexion afin de pallier au mieux à ces manques d'eau temporaires.

➤ **Site de La Luire :**

Ce site est le seul site touristique communal du plateau. Se pose aujourd'hui le problème de sa gestion car de nombreux autocaristes viennent visiter le porche, profitant des installations des actuels gérants (parcours balisés, toilettes sèches ...) sans pour autant les dédommager. Un débat devra être ouvert dans les prochains mois pour trouver une solution

Remerciement à Monsieur Bourama NIAGATÉ, Ingénieur des Eaux et Forêts et Directeur du Parc National et Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé (Mali), parc situé à 200km au nord-ouest de Bamako, d'une superficie de 2 500 000 ha, pour le temps qu'il nous a consacré et pour la présentation de sa réserve et de son pays dont les particularités et la géographie sont par certains côtés proche des nôtres.

Séance terminée à 23h00.

Prochain conseil le mardi 13 octobre.